

# Conférence sur le drapeau français

Donnée par Pierre VALENTIN,

*Rédacteur, Médiateur culturel au ministère des Armées et à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, membre du bureau de l'AMOPA 66,*

**le vendredi 31 mars 2022, au Lycée Léon BLUM**

**15 Av. Paul Alduy, 66100 Perpignan à 14h30**

Le drapeau français, à lui seul, représente le socle commun de connaissances et de culture que chaque citoyen devrait connaître afin d'être porteur d'un sentiment d'appartenance commun.

Au sein de notre état-nation, il est le liant symbolique visuel d'une identité qui trouve plutôt sa source dans un ensemble complexe de liens qui fondent le sentiment d'une appartenance commune. Celle-ci est ainsi à la fois extérieure aux individus, en même temps qu'elle est intériorisée et transmise d'une génération à l'autre. Ernest Renan lors de sa célèbre conférence de 1882, à la Sorbonne, intitulée "Qu'est-ce qu'une Nation ?", définit la notion de nation par "le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis.". Ce qui exclut la « race » ou la religion, avant la loi de 1905 concernant la Laïcité. Tout cela se concrétise par nos trois couleurs nationales.

La création de notre drapeau n'est pas née ex-nihilo. C'est toute notre histoire qui, petit à petit, va permettre sa naissance, en tant que tel, le sous le Premier empire, le neuf février 1812 par un décret impérial.

## **Pouvoir sacerdotal et pouvoir royal :**

Pour faire simple, partons du Haut Moyen-Age avec ce personnage illustre qu'est saint Martin de Tours. A peine nommé évêque, par la vox populi et contre sa volonté, il continu de vivre pauvrement et crée un ermitage à Marmoutier qui devient la base de l'évangélisation et de la propagation du christianisme en Gaule. Porteur d'une chape (manteau) **bleue** qui à sa mort, en 397, est mise comme relique sur sa tombe. Deux cent dix ans après, à la bataille de Vouillé en 507, le roi des Francs Clovis, déjà convertit au christianisme et baptisé par l'Eglise romaine, décide de porter la couleur bleue en hommage à saint Martin. A partir de là et jusqu'en 1124, tous les rois francs, Mérovingiens, Carolingiens et des Capétiens portent le bleu comme symbole royal soit par leur étendard ou leur manteau qui sera le vêtement du sacre royal, pendant treize siècles, jusqu'en 1825 au sacre de Charles X.

A compter de 1190, Philippe II Auguste, capétien, adopte pour la 3<sup>ème</sup> Croisade la couleur **blanche** en référence à la couleur de la Vierge Marie qui deviendra, par lettre apostolique en 1922, patronne principale de la France. Les Valois avec notamment Charles VII et François 1<sup>er</sup> ont la bannière blanche royale. Le blanc est la couleur de la dynastie des Bourbons jusqu'à Charles X. Jeanne d'Arc, en 1429, portera le drapeau blanc de Charles VII à Orléans Et lors du sacre du roi. En 1922, également, elle est déclarée patronne secondaire de la France.

Saint Denis, premier évêque de Paris est décapité au IIIe siècle. Son sang va coloriser sa robe de bure en **rouge**. Vénéralisé ensuite par sainte Geneviève, il va devenir patron du

Royaume de France. En 1124, Louis VI capétien, conseillé par l'abbé Suger, prend l'Oriflamme de saint Denis pour aller combattre l'ennemi. Louis VII le prend pour la deuxième croisade. Il sera de tous les combats jusqu'à Louis XI Valois.

### **République et Empire, l'héritage :**

Changement de régimes, changement de symboles. Sous l'Ancien Régime, les couleurs bleues et rouge, sont celles du blason de la Ville de Paris. Pendant la révolution de 1789, la milice bourgeoise arbore une cocarde bleue et rouge. Le 31 juillet, le général Lafayette présente aux représentants de la commune la cocarde tricolore. Portée ensuite par la Garde Nationale, elle représente, selon son créateur, les trois ordres : noblesse clergé et tiers état. Omniprésente pendant la fête de la Fédération, ces trois couleurs sont adoptées par le peuple. Le 15 février 1794, la Convention décide par décret que « Le pavillon national sera formé des trois couleurs Nationales disposées en trois bandes égales de manière à ce que le bleu soit attaché à la garde du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant ». Ce n'est que par l'Ordonnance impériale du 9 février 1812, sur la proposition du commissaire ordonnateur Barnier adoptant, pour les drapeaux des régiments, le modèle du pavillon de 1794. Après la Restauration qui a repris le drapeau blanc, les trois couleurs sont à nouveau reprises par le Républicain Jules Grévy qui remettra les drapeaux aux régiments, le 14 juillet 1880, lors d'une fête grandiose. Depuis, les trois couleurs du drapeau français représentent la France.